

Initiatives ministérielles

enfants et les aînés, les programmes fédéraux actuels de soutien aux provinces dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire et du bien-être social, de l'adaptation au marché du travail, du développement social ainsi que des prêts aux étudiants.»

Ce dont nous sommes témoins aujourd'hui, maintenant, avec C-96, c'est d'une mainmise encore plus ferme du gouvernement fédéral sur chacun et sur l'ensemble de ces domaines. J'écoutais le député tout à l'heure exprimer ses états d'âme. Je me rappelle que le ministre du Développement des ressources humaines nous a maintes fois dit que nous ne comprenions pas que les choses étaient pour aller mieux. Bref, il semble qu'il n'y ait que le parti ministériel et le ministre qui aient une vision heureuse du projet de loi C-96.

Je me permets ici de citer l'Institut canadien d'éducation des adultes, dans un communiqué de presse du 5 octobre 1995. Il y est dit: «C'est unanimement que le conseil d'administration de l'Institut canadien et d'éducation des adultes, composé de représentants des milieux institutionnels, syndicaux et communautaires, manifeste sa plus vive opposition au projet de loi C-96. Il invite tous ses partenaires à se mobiliser pour dénoncer ce projet de loi qui ébranle dangereusement les principes d'équité à l'origine du système de sécurité sociale du Canada et nie les compétences exclusives des provinces en matière de formation et de développement de la main-d'oeuvre.»

Ce n'est pas un institut souverainiste du Québec qui dit ceci, c'est l'Institut canadien d'éducation des adultes. Il semble qu'il n'y ait que le ministre et l'équipe ministérielle pour croire que C-96 est un bienfait. Non, ce n'est pas un bienfait. Le même communiqué poursuit: «Le projet de loi C-96 constitue pour l'essentiel l'un des pires scénarios que notre Institut dénonçait lors des audiences du Comité permanent du développement des ressources humaines l'automne dernier.» Alors, non seulement le ministre a consulté, mais on lui a dit que la pire chose à faire, c'est ce qu'il est en train de faire présentement.

Je me permets aussi d'indiquer la position du gouvernement du Québec, parce que je crois que nos téléspectateurs et téléspectatrices qui suivent les travaux de cette Chambre se doivent de pouvoir savoir comment le Québec réagit à cette intrusion.

• (1210)

La ministre M^{me} Harel déclarait: «Quand on lit le projet de loi C-96, on comprend pourquoi le ministre fédéral du Développement des ressources humaines a fait la sourde oreille, au printemps dernier, à ma demande pressante de tenir une conférence fédérale-provinciale sur sa réforme. Ce projet de loi est l'antithèse du consensus québécois en main-d'oeuvre, l'antithèse du guichet unique. C'est l'assurance que le gouvernement fédéral est bien décidé à poursuivre et à accentuer ses coûteux dédoublements et chevauchements en matière de main-d'oeuvre au Québec.»

Alors quand, à la période des questions, le ministre nous dit «j'ai consulté, j'ai été voir mes homologues dans les autres provinces», eh bien, on a ici l'affirmation par la ministre québécoise que ce n'est pas le cas et que, à nouveau, nous avons un ministre qui empiète dangereusement sur les champs de compétence des provinces et en particulier du Québec.

J'aimerais aussi parler de la SQDM. Hier, à la période des questions, le ministre du Développement des ressources humaines a affirmé que, durant l'été, il avait rencontré, par fonctionnaires interposés, les gens de la SQDM, que des ententes avaient été signées et il laissait comprendre que tout baignait dans l'huile. Or, rien n'est plus faux. Le 4 octobre 1995, par communiqué de presse, la SQDM réagissait au projet de loi C-96 et je cite: «Les membres du conseil d'administration de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre demandent au gouvernement fédéral de ne pas mettre en place de structure parallèle de partenariat ni de prendre des initiatives d'empiètement dans les champs de compétence du Québec en matière de développement de la main-d'oeuvre.»

Le projet de loi C-96, c'est un désastre consacré. Depuis M. Valcourt, qui était le ministre dans l'administration fédérale précédente, en passant par l'actuel ministre, nous nous enfonçons dans le marais de cette gestion de la main-d'oeuvre qui est en train de tourner au désastre.

Le vérificateur général le mentionnait d'ailleurs dans son récent rapport: «La création d'emplois par les programmes de développement de la main-d'oeuvre de nos centres d'emploi fédéraux coûte plus cher au Québec qu'ailleurs.» Pourquoi? Pourquoi le gouvernement fédéral est-il moins efficace au Québec qu'ailleurs? Simplement parce qu'il s'entête à ne pas livrer au Québec les pleins pouvoirs en cette matière.

En concluant, j'aimerais donner des exemples précis qui touchent le commun des mortels. Ce dont on est en train de parler, ce n'est pas d'un morceau de papier qui s'appelle un projet de loi, mais de véritables personnes qui souffrent d'un véritable chômage.

J'avais dans mon bureau, il y a quelques semaines, une dame qui désirait se lancer en affaires. Or, il existe un programme qu'on appelle Aide aux travailleurs indépendants qui lui aurait permis, pendant qu'elle recevait ses prestations d'assurance-chômage de pouvoir ouvrir un commerce, donc créer de l'emploi. Croyez-le ou non, il n'y a pas suffisamment de sous dans ce programme pour satisfaire une poignée d'individus dans mon comté, et on lui a plutôt recommandé de se chercher un emploi plutôt que de s'en créer un, compte tenu que si elle s'en créait un, elle n'aurait plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Voilà l'excellente manière dont on perpétue le chômage au Québec, c'est-à-dire en investissant l'argent pour que les gens ne fassent rien plutôt qu'en les aidant à créer des emplois pour eux et pour d'autres.

Je conclus sur ces mots: J'ai hâte au jour où nous verrons un ministre avoir le courage de dire à ses fonctionnaires que c'en est fini d'avoir une intrusion dans le champ de la main-d'oeuvre au Québec et qui laissera au Québec les pleins pouvoirs en la matière, ce qui fera des économies d'argent considérables et ce qui permettra enfin de créer ces emplois dont tout le monde a besoin.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, il y a un proverbe bien connu selon lequel on reconnaît l'arbre à ses fruits. Si vous me le permettez, je crois que ce proverbe cadre très bien avec les intentions du gouvernement Chrétien dans le dossier de la réforme des programmes sociaux et plus précisément dans celui de l'assurance-chômage.